

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 30 septembre 2015 portant agrément de la société Zayo France pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen de l'application WEDA

NOR : AFSZ1530709S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-9 à R. 1111-15-1 ;
Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 10 septembre 2015 ;
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 23 septembre 2015,

Décide :

Article 1^{er}

La société Zayo France est agréée en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen de l'application WEDA (offre Zayo Healthcare Services – Weda Edition).

Article 2

La société Zayo France s'engage à informer sans délai la ministre chargée de la santé de tout changement affectant les informations communiquées et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité d'hébergement.

Article 3

Le délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé est chargé de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 30 septembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le délégué,
P. BURNEL